

Conférence de la **SOUVERAINETÉ** **ALIMENTAIRE** en **GRAND EST**

Sommaire

Introduction3

1. Synthèse stratégique3

2. Contexte régional : agriculture, agroalimentaire et consommation4

2.1. Une agriculture régionale puissante, diversifiée et stratégique4

2.2. Des comportements alimentaires en mutation, qui redéfinissent les débouchés4

3. Conclusion5

4. Synthèse du groupe « grandes cultures »5

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux5

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 20368

3. Projets identifiés9

5. Synthèse du groupe Viandes Blanches9

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux9

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203610

3. Projets identifiés11

6. Synthèse du groupe Ruminants et Chevaux11

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux11

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203612

3. Projets identifiés et annexes14

7. Synthèse du groupe Fruits & Légumes14

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux14

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203615

3. Projets identifiés17

8. Synthèse du groupe Viticulture et Cidriculture18

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux 18

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203618

3. Projets identifiés19

6. Synthèse du groupe Productions Végétales Spécialisées19

1. Situation de la filière ou des filières - économique, environnementale, etc.19

2. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux20

3. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203621

4. Projets identifiés23

7. Synthèse du groupe Pêche - Aquaculture25

1. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux 25

2. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 203625

3. Projets identifiés26

Introduction

L'alimentation est devenue un enjeu stratégique, politique et territorial, directement liée à la capacité des acteurs de la Région Grand Est à produire, transformer, approvisionner et nourrir les populations.

La souveraineté alimentaire régionale ne se résume pas à produire plus : elle suppose de sécuriser les débouchés, les revenus, les compétences, les outils de transformation, les conditions d'investissement et l'adéquation aux pratiques de consommation.

Les conférences de la souveraineté alimentaire qui se sont tenues les 13 et 19 mai dernier, qui ont réuni plus de 250 acteurs et décideurs, ont témoigné d'une forte mobilisation collective, d'une volonté affirmée de dépasser les divergences entre maillons des filières pour coconstruire des réponses opérationnelles.

1. Synthèse stratégique

Les ateliers filières confirment que le Grand Est dispose d'un socle agricole et agroalimentaire solide, diversifié et reconnu.

Toutefois, l'enjeu de souveraineté alimentaire se heurte à des fragilités communes : baisse ou insuffisance de production dans certaines filières, atomisation de l'offre, tension sur les outils de transformation, déficit d'attractivité des métiers, contraintes réglementaires, freins à la mise à la mobilisation de foncier pour réaliser les projets, difficultés d'investissement, besoins d'accompagnement en ingénierie financière ou de projets, exposition accrue aux risques climatiques et sanitaires, et décalage entre attentes sociétales et comportement réel d'achat.

La priorité stratégique doit permettre d'entrer dans une logique de structuration de chaînes de valeur territorialisées. Cela implique de mieux articuler producteurs, coopératives, transformateurs, distributeurs, restauration collective, recherche, formation, collectivités et services de l'État autour de projets concrets et de contrats sécurisants.

Trois messages forts ressortent des débats :

- **Sécuriser pour amplifier :** toute hausse de production doit être conditionnée à des débouchés, des outils aval, une main-d'œuvre et une rentabilité suffisantes ;
- **Investir dans les maillons qui fragilisent les filières voire en empêchent le développement :** selon les cas, production, stockage, logistique, transformation, mais également formation et animation collective. La capacité à accélérer les projets dans le cadre d'une lecture simplifiée de la réglementation sera une condition essentielle pour garantir leur mise en œuvre ;
- **Faire de l'origine Grand Est un repère de confiance et de valeur :** l'origine locale doit être adossée à une disponibilité régulière, des volumes suffisants (et une nécessaire massification pour alimenter la restauration collective), une qualité lisible et un prix adapté aux différentes gammes attendues par la diversité des profils de consommateurs.

Les filières alimentaires de la région relèveront le défi de la souveraineté alimentaire en engageant de façon volontariste des actions de coordination, de contractualisation et de cohérence dans les

relations entre acteurs, de massification, de différenciation et d'innovation dans les produits, et dans une démarche éducative vis-à-vis des publics de consommateurs.

2. Contexte régional : agriculture, agroalimentaire et consommation

2.1. Une agriculture régionale puissante, diversifiée et stratégique

Le Grand Est constitue une région à forte dominante agricole : la surface agricole utile atteint environ 3 millions d'hectares, soit 53 % de la surface régionale et 11 % de la SAU de France métropolitaine.

Le tissu productif repose sur 40 989 exploitations, avec une surface moyenne de 74 hectares (en fait 113 ha hors viticulture), mobilise 57 400 emplois en équivalent temps plein. Cette agriculture se distingue par sa diversité : grandes cultures, viticulture, élevage bovin lait et viande, polyculture - polyélevage, fruits et cultures permanentes, horticulture-maraîchage, porcins-volailles et productions spécialisées.

Elle occupe également une place nationale majeure pour plusieurs productions végétales : le Grand Est est notamment première région française pour le houblon, le chou à choucroute, les mirabelles, les quetsches, le chanvre, la luzerne déshydratée, les lentilles et les pois protéagineux. Le poids économique est significatif, avec des comptes de production agricole 2024 évalués à 9,5 Mds€, fortement portés par les vins, les céréales, les plantes industrielles, les produits animaux et le bétail.

Cet appareil productif s'inscrit toutefois dans un contexte de vieillissement et de contraction démographique, d'exposition accrue au changement climatique, de fortes disparités de revenus selon les orientations technico-économiques et de fragilité des zones intermédiaires de la région avec une tendance à la réduction des élevages.

La stratégie régionale de souveraineté alimentaire doit donc conforter ce socle agricole, tout en ciblant les maillons qui conditionnent sa pérennité : revenu des agriculteurs, renouvellement des actifs, accès à l'eau, adaptation technique, structuration des filières, transformation, logistique et débouchés.

2.2. Des comportements alimentaires en mutation, qui redéfinissent les débouchés

Les tendances de consommation confirment que la souveraineté alimentaire ne peut être pensée uniquement à partir de l'offre agricole actuelle.

Le prix demeure un déterminant central des choix, avec des écarts importants selon les revenus, les âges et les territoires ; la précarité alimentaire est également identifiée comme un enjeu.

Pour le Grand Est, ces évolutions invitent à articuler production, transformation et débouchés : il ne suffit pas de produire localement, il faut pouvoir répondre aux attentes de régularité, de prix, de praticité, de qualité, de transparence, d'origine et de disponibilité, notamment pour la restauration collective, la restauration hors domicile et les circuits de distribution.

Le risque de précarité alimentaire est particulièrement marqué dans les zones très rurales, et, dans une moindre mesure, dans certaines zones périurbaines.

3. Conclusion

Les travaux engagés ont confirmé que la souveraineté alimentaire de la région Grand Est et sa contribution à la souveraineté nationale, dépendront avant tout de sa capacité collective à faire émerger, accompagner et accélérer des projets. Ils n'auront de sens que s'ils permettent de créer de la valeur pour les agriculteurs, les filières et les territoires, et de garantir une répartition plus juste de cette valeur.

La région dispose de nombreux atouts, une agriculture diversifiée, des filières reconnues, un tissu agroalimentaire et des territoires déjà mobilisés. Pour autant, plusieurs freins doivent être levés pour permettre aux projets d'aboutir, certains relèvent du niveau régional et d'autres nécessiteront un appui ou des arbitrages nationaux.

Face à ces constats, la dynamique engagée lors des conférences doit se poursuivre. Il est désormais essentiel de coconstruire une feuille de route opérationnelle et d'installer la gouvernance de celle-ci sous l'autorité du préfet de région.

La partie qui suit fait état des travaux conduits lors des ateliers qui se sont tenus par filière. Pour la clarté de l'exposé, nous ne reprendrons pas les éléments concernant la situation de chacune de ces filières, ceux-ci n'ayant pas été homogènes entre atelier.

4. Synthèse du groupe « grandes cultures »

41. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

- **Farine : continuer à être leader français dans la production de blé et maintenir les outils de transformation existants sur le territoire**

En matière de production de farine, la fermeture de quelques importants transformateurs (Grands moulins de Strasbourg par exemple) est constatée alors que de petits moulins se développent. L'enjeu a été évoqué en séance plénière et entendu par les présents qui pourraient être amenés à travailler le sujet par la suite. Il est souhaité que la région Grand Est garde sa position de leader en production de blé tendre et que les unités de transformation existantes puissent être maintenues sur le territoire.

- **Pâtes/blé dur : développer une filière dans le Grand Est**

Concernant la production de blé dur, le Grand Est représente moins de 1 % de la production nationale de blé dur, toutefois, la société coopérative agricole (SCA) Vivescia a évoqué le projet de développer la filière sur le territoire dans le cadre de son projet TRANSITIONS2, car, avec le changement climatique, le bassin de production du blé dur pourrait évoluer vers le nord-est.

- **Poursuivre le développement des filières de protéines végétales et de textiles ainsi que le développement de toutes les utilisations non alimentaires**

Le développement des filières de protéines végétales est soutenu par le Conseil régional Grand Est au travers du contrat de filière protéines végétales et nouvelles ressources signé en 2025 et ayant pour objectif de doubler les surfaces de légumineuses dans la région. La région est déjà leader français en production de lentilles et dispose d'outils de transformation de soja. De plus, de nombreuses initiatives fleurissent sur le territoire (Ferme Parthiot et fils, Graines d'Alsace, Collectif Les Maîtres des Graines, Association C'Mon Pote Agri, développement de la filière Féverole, etc.). La Région s'investit dans un projet d'adaptation des variétés de légumineuses (soja, pois, féverole, lentilles) au changement climatique, en lien avec des semenciers et des transformateurs aval, projet LIFE ADAPTEST en partie financé par la Commission européenne.

Les filières non alimentaires sont particulièrement présentes et développées en Grand Est. Plusieurs contrats de filières (fibres, biocarburant, etc.) participent à la structuration et à l'essor de ces filières. Parmi les débouchés de la filière fibres végétales, le textile est en cours de réindustrialisation, notamment grâce à la culture du chanvre et de l'ortie, bien implantée sur le territoire. Par exemple, la SCA La Chanvrière (principalement auboise) prévoit la construction prochaine d'une nouvelle unité de transformation à Junouville dans les Ardennes.

Le Grand Est est la première région productrice de biocarburants en France (selon les années). Elle compte 6 sites de production de bioéthanol et biodiesel s'appuyant essentiellement sur un approvisionnement local en colza, betterave sucrière et blé. C'est la première région productrice de bioéthanol (40 % de la production nationale), elle en produit cinq fois plus qu'elle n'en consomme.

Le territoire compte également en 2025 320 unités de méthanisation d'une taille moyenne de 15,6 GWh/an, ainsi que plusieurs initiatives autour de l'hydrogène.

- **Soutenir les projets émergents sur le territoire, en lien avec l'augmentation des cheptels et l'alimentation animale locale en lien avec l'augmentation des surfaces de légumineuses destinées à l'alimentation animale**

Des projets sont en émergence sur le territoire pour accompagner le besoin croissant en production de viande blanche et notamment de volailles et l'alimentation des animaux avec des produits locaux.

Le programme Ambition Éleveurs accompagne des projets collectifs de territoire et de filière afin de créer un environnement favorable au développement des exploitations agricoles et de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire du Grand Est.

Dans ce cadre, un projet de filière volaille de chair, voté en commission permanente du Conseil régional en janvier 2026, vise à accompagner l'augmentation de la demande en viande blanche, tout en réduisant la dépendance aux importations et en renforçant la production régionale. Ces projets permettent également d'anticiper le renouvellement des générations d'éleveurs, de sécuriser les investissements grâce

à un accompagnement technique et stratégique, et de soutenir l'activité économique dans les territoires ruraux. Ils s'inscrivent enfin dans une démarche d'amélioration du bien-être animal et de développement d'une production locale répondant aux attentes des consommateurs. Dans la continuité de cette dynamique, la Région travaille actuellement à la construction d'un projet de filière poules pondeuses, afin de répondre à la demande croissante en œufs produits localement et de poursuivre le développement des filières d'élevage régionales.

- **Accompagner les développements de toutes les filières industrielles des ingrédients alimentaires et des très nombreux usages non alimentaires**

Cette perspective renvoie à la volonté de la Région Grand Est de consolider et d'amplifier l'ensemble des chaînes de valeur issues de l'agriculture, de la sylviculture et des ressources biologiques régionales, en accompagnant aussi bien les usages alimentaires que les applications industrielles non alimentaires. Le Grand Est dispose en effet d'atouts majeurs avec une agriculture diversifiée (céréales, oléoprotéagineux, betteraves, houblon, vigne, élevage), une importante ressource forestière et un tissu industriel fortement implanté dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la bioéconomie, de la chimie et des matériaux.

L'enjeu consiste à favoriser la transformation locale des biomasses pour produire des ingrédients alimentaires à forte valeur ajoutée (protéines végétales, amidons, sucres spécialisés, ingrédients fonctionnels, compléments nutritionnels), tout en développant de nouveaux débouchés industriels. Ces derniers concernent notamment les bioplastiques, les matériaux biosourcés pour le bâtiment, les fibres textiles d'origine végétale, les molécules pour la cosmétique, les biocarburants et les produits issus de la chimie verte.

Cette dynamique s'appuie également sur l'optimisation des procédés industriels afin d'améliorer la compétitivité et la durabilité des filières, notamment par la réduction des consommations d'eau, l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production, le recours aux énergies renouvelables et la décarbonation des activités industrielles.

Elle intègre aussi un enjeu croissant de valorisation des coproduits et des résidus de production, afin de développer de nouvelles sources de valeur et de renforcer les principes d'économie circulaire.

Cette orientation vise ainsi à soutenir l'innovation, la recherche et l'industrialisation à travers les collaborations entre agriculteurs, coopératives, centres de recherche, start-ups et industriels. Elle contribue à la transition agricole tout en renforçant la souveraineté économique du territoire, la création d'emplois qualifiés et l'ancrage local de la valeur ajoutée produite à partir des ressources renouvelables du Grand Est.

Potentiel de production connu : 70 000 t de farine + d'autres à préciser (deux autres moulins ont des projets mais pas encore d'évaluation du volume)
--

42. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Des atouts

- La région Grand Est est première productrice de céréales, de luzerne pour la déshydratation, de pois protéagineux, de lentilles, de chanvre. Elle est également première région française productrice de malt d'orge. Son climat est propice aux grandes cultures.
- La position géographique du Grand Est au cœur de l'UE est une force et permet l'export et le transport par différents modes (ferroviaire, fluvial, routier...)
- Le territoire est riche de ses coopératives, négoce, industriels et transformateurs de produits agricoles.
- L'innovation est présente sur le territoire à travers de nombreux projets, centres de recherche, universités, start-ups...
- Le made in France et le made in Grand Est sont reconnus, les produits issus du territoire sont de qualité.
- Le Grand Est est très actif dans le secteur de la bioéconomie, secteur d'avenir pour le territoire.
- Le changement climatique peut avoir des effets négatifs sur les cultures (pression sanitaire, manque d'eau), mais peut aussi être perçu comme une opportunité de cultiver de nouvelles espèces, de développer de nouveaux marchés.

Des leviers

- Réglementation : besoin de simplification et de cohérence au sein de l'UE.
- Politique / géopolitique : relocaliser les moyens de production, arrêt des conflits.
- Promotion / communication : rééduquer le consommateur, connexion au monde agricole, partir de la demande pour établir l'offre, placer le consommateur en début de chaîne
- Décarbonation / autonomie fertilisante / autonomie énergétique : l'agriculture est une solution. Produire des engrais durables, décarboner les entreprises en se basant sur des modèles existants et approuvés, valoriser les co-produits, les effluents d'élevage, produire de l'énergie durable, inciter à la production de légumineuses en tant que cultures fertilisantes apportant de l'azote.
- Renouvellement des générations : rendre les métiers de l'agriculture et de la transformation plus attractifs.
- Structurer une gouvernance inter filière et des acteurs moteurs. Sans chef de file, les projets et les actions restent isolés : identifier des industriels « locomotives », créer une gouvernance territoriale multi-acteurs.
- Sécuriser les ressources et les flux (matières premières, énergie, biomasse) : biomasse abondante mais exposée à des tensions croissantes : accompagner la prise de risque, contractualisation amont / aval, mise en place de stratégie territoriale de gestion des ressources et de bouclage de la biomasse, anticiper les problématiques émergentes liées à la ressource eau, son accessibilité, sa gestion.
- Développer les infrastructures de données et la traçabilité carbone (les données sont fragmentées et peu exploitables).
- Défi logistique industriel et dans le transport : accompagner le renouvellement des parcs matériels vieillissants, accompagner la modernisation.

- Développer les synergies territoriales d'économie circulaire et diversifier les débouchés : favoriser la bioéconomie, développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les initiatives locales pour la souveraineté alimentaire et agricole.

43. Projets identifiés

Voir projets décrits dans le tableau joint.

5. Synthèse du groupe Viandes Blanches

51. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

Si les participants ont globalement adhéré aux ambitions nationales affichées et considèrent que le Grand Est dispose de nombreux atouts pour y contribuer : densité d'élevage limitée, céréales disponibles, quelques personnes appellent toutefois à un développement raisonné et progressif, afin de pouvoir faire face à une potentielle baisse de la croissance de la demande (perspective de baisse de la population en Grand Est) ou à un retournement du marché (Cf. en agriculture biologique (AB) ces dernières années).

Maillage des outils d'abattage/transformation de volailles :

Les échanges entre participants ont montré que plusieurs outils existaient en Alsace (Est de la région) et en Champagne (Ouest de la région) ainsi qu'en Belgique (au Nord) et dans l'Yonne (au Sud) ; de fait, des outils en circuit long existent (même s'ils restent de taille régionale) et sont à la recherche de nouveaux producteurs pour saturer davantage les chaînes de production.

Néanmoins, des échanges dans le cadre de cet atelier, il résulte qu'il y a un intérêt pour un outil en Lorraine (au centre de la région) pour bien couvrir l'ensemble du territoire. Celui-ci pourrait s'établir potentiellement dans les Vosges et concernerait une unité d'abattage et de prestation de service (volailles bio/conventionnelles/circuits courts).

Ces outils s'accompagnant d'un développement de la filière volaille de chair, ils conduiraient à un développement de la production de volailles de chair.

Potentiel de production de 150 poulaillers en volailles de chair pour 3,84 millions de places avec 110 poulaillers standards (de 4 000 à 40 000 places par poulailler) et 40 poulaillers en Label Rouge (4 400 places par poulailler) (voir projets décrits dans le tableau joint)

Maillage des outils de transformation d'œufs/casserie :

Le constat a été fait de l'absence d'outils de première transformation d'œufs de consommation, ce qui peut freiner le développement de la filière.

Ainsi, un projet intégré de développement de 13 élevages de poules pondeuses associés à un centre de conditionnement et la création d'une casserie est porté par un opérateur en Alsace pour début 2027.

Une réflexion a lieu en Lorraine autour d'un projet qui se situe néanmoins sur des échéances de moyen terme.

Potentiel de production : 40 poulaillers, soit 1,47 M de places de poules pondeuses.
--

52. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Des freins :

Surtransposition réglementaire, avec deux niveaux évoqués :

- au niveau national avec une réglementation qui serait plus contraignante que celle qui prévaut au niveau communautaire ;
- au niveau régional : une différence d'interprétation de la réglementation entre services instructeurs de différents départements, voire un niveau d'exigence supérieur à la réglementation nationale.

Manque d'attractivité des métiers dans ces filières :

Ces éléments ont été cités dans plusieurs ateliers de cette journée de réflexion comme constituant un écueil à l'installation ou au recrutement dans ces filières d'élevage hors sol.

Difficultés spécifiques à certaines filières viandes blanches :

- en lapin, il existe une forte concurrence de la Chine. En outre, le coût d'investissement en bâtiment pour ce type d'élevage est élevé. Par ailleurs, il n'existe pas d'outils de transformation en région ;
- on fait ce même constat pour les palmipèdes gras ;
- poules pondeuses : on constate une disponibilité restreinte en poulettes, car les centres de multiplications sont éloignés de la région.
- on constate également un problème sur les aides bâtiment de la Région, car certains projets en agriculture biologique de "petite" dimension seraient en dessous des seuils d'éligibilité aux dispositifs d'aides régionales ;
- en porcs, le capital élevé à la reprise ainsi que les bâtiments/équipements jugés souvent anciens et compliqués à réhabiliter, constituent une des limites au renouvellement des générations. Il est souvent plus opportun de reconstruire un bâtiment. Mais cela génère d'autres difficultés (lourdeurs du dossier administratif, acceptabilité sociétale).

Des atouts :

- il existe de réelles opportunités de développement d'ateliers de production dans toutes les espèces de viande blanche sur le territoire qui dispose de ressources importantes en céréales lesquelles permettraient d'en assurer l'alimentation. Les ateliers de volailles constitueraient dans la région, de bonnes opportunités de diversification pour des exploitations en grandes cultures, d'autant qu'ils permettraient aussi de réduire le recours aux engrais minéraux au profit de l'engrais organique ;
- il existe un réel potentiel de création d'outils de transformation en volailles ;

- l'acceptabilité sociétale des projets est peut-être plus importante dans cette région qui compte peu d'ateliers hors sol et dispose, notamment à l'Ouest d'une faible densité de population.

Les leviers et propositions :

Favoriser l'attractivité des métiers autour des métiers en élevage granivore (notamment en porcs) :

- développer les formations dans les centres de formations et disposer d'un (ou plusieurs) établissement(s) disposant d'un atelier porc, afin de pouvoir faire découvrir et pratiquer l'élevage porcin aux jeunes ;
- davantage faire connaître les métiers et l'élevage porcin aux enseignants et ainsi réduire les réticences vis-à-vis de ce type d'élevage ;
- interdire les communications anti-élevage (type L214) dans les établissements scolaires.

Simplification administrative :

- piste proposée = possibilité « d'exporter » une autorisation sur des installations existantes vers un nouveau projet neuf.

53. Projets identifiés

Voir projets décrits dans le tableau joint.

6. Synthèse du groupe Ruminants et Chevaux

61. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

Les participants ne remettent pas en cause la trajectoire nationale fixée pour les viandes de ruminants et s'inscrivent dans cette dynamique de production à travers plusieurs projets.

Développer une filière de veaux croisés à l'engraissement

Cette production constituerait une excellente réponse à la demande des consommateurs qui se tournent davantage vers des pièces de viande de plus en plus petites et des produits hachés/transformés.

Elle répond également à un objectif de diversification des productions en permettant aux éleveurs laitiers de mieux valoriser leurs veaux ou encore aux éleveurs allaitants/engraisseeurs de mettre en place un nouvel atelier sur leur exploitation.

Recréer des ateliers d'engraissement de jeunes bovins (JB)

Depuis, une trentaine d'années, la région Grand Est a perdu beaucoup d'ateliers d'engraissement de jeunes bovins qui étaient principalement issus des cheptels laitiers. Des opérateurs souhaitent développer à nouveau cette production dans le but à minima de maintenir le potentiel de

production de la région (prévision de départs à la retraite de détenteurs d'atelier d'engraissement).

Développer l'élevage ovin en Grand Est :

L'atelier ovin constitue une activité complémentaire possible dans les exploitations en grandes cultures. Les ovins valorisent très bien les cultures en inter culture ainsi que les céréales produites, notamment dans un contexte de cours durablement bas.

Ces développements pourraient s'inscrire dans le cadre de contractualisations longues avec intégration partielle permettant de répondre au besoin de stabilisation des revenus des exploitants ainsi qu'à celui de renouvellement des générations.

Dans la même logique, le portage du capital pourrait se faire par différents canaux, en dehors des familles d'agriculteurs pour éviter de devoir le porter à chaque génération. D'autres pistes complémentaires à la contractualisation, compatibles avec les filières viande ou lait, pourraient être à explorer.

Potentiel de production : 3 000 places de JB , 800 places de veaux sevrés
25 000 places d'agnelles à échéances 2030, soit 35 000 agneaux sevrés/an à terme

62. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Les travaux collectifs ont permis d'identifier les principaux enjeux rencontrés par les filières ruminants en Grand Est. Les échanges riches ont permis d'identifier les points de difficultés rencontrés ainsi que les points à travailler pour favoriser le développement, ou au minima le maintien, des filières bovins lait, bovin viande et ovin en Grand Est.

Des freins :

- Pour développement d'une filière engraissement de veaux : difficulté de trouver des animaux, ainsi que des sevrés ;
- Nécessité de convaincre les financeurs qui ne connaissent pas suffisamment cette production et sont donc réticents à des projets dans cette thématique ;
- Contraintes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, notamment parfois des tensions locales qui freinent l'acceptation des projets par le voisinage et les collectivités territoriales ;
- Renouvellement des générations, disponibilité en main d'œuvre, recrutement, attractivité
Dans un contexte, où les jeunes générations aspirent à bénéficier de conditions de vie personnelles plus équilibrées, la question de la pénibilité du travail se pose particulièrement pour les filières d'élevage nécessitant d'envisager toutes les pistes permises par l'évolution des technologies (robotisation, intelligence artificielle...).

Le poids du capital dans la reprise des exploitations d'élevage constitue un frein majeur à leur reprise nécessitant de réfléchir à d'autres modes de portage de ce capital ou à des modalités de contractualisation permettant de sécuriser le revenu de ces exploitations.

Pistes de travail évoquées :

- Renforcer l'attractivité de l'élevage (humain, organisation et conditions de travail...)
- Renforcer le déploiement des solutions facilitant l'organisation du travail (robotique, IA...)
- Imaginer de nouvelles formes capitalistiques permettant la reprise des exploitations
- Développer des formes innovantes de contractualisation long terme, ou des systèmes intégrés
- Développer de nouvelles formes sociétaires, accentuer la présence des formes sociétaires existantes
- Communiquer sur les aménités de l'élevage, l'image de l'élevage extensif

Autres freins évoqués

- Enjeux sanitaires, maladies émergentes et maillage vétérinaire :

La situation des vétérinaires ruraux et la gestion des maladies ont donné lieu à des échanges :

Dans le contexte des maladies émergentes, le niveau de veille sanitaire doit être actif et au plus près des élevages et cela passe par un maillage vétérinaire.

Ce réseau est aussi de nature à créer la confiance du consommateur, des acteurs de la transformation et de l'export.

Même si beaucoup d'acteurs se sont engagés dans la préservation de ce maillage (Région, GDS...), le Grand Est souffre particulièrement du manque de vétérinaires en milieu rural.

Pistes de travail évoquées :

- Œuvrer à préserver le statut indemne de nos animaux
- Mettre en place un réseau de fermes « vigies » sanitaires
- Dématérialiser plus vite les procédures liées aux déplacements d'animaux et aux démarches vétérinaires
- Renforcer la biosécurité
- Former l'ensemble des acteurs de l'élevage : sensibilisation

- Organisation de la mise en marché :

Le constat a été fait que l'atomisation de l'offre de viande locale ne répond pas forcément aux attentes d'opérateurs de la RHD qui revendiquent un besoin d'une offre régulière et en volume important.

Inversement, d'autres opérateurs citent la difficulté à produire les volumes demandés dans les délais courts imposés par la RHD laquelle n'est pas en mesure de donner de la visibilité et d'anticiper ses commandes.

Pistes de travail évoquées :

- Travailler sur la disponibilité des produits en quantité en régularité
- Œuvrer au maintien des outils de transformation dans la région
- Créer la concertation notamment avec la RHD en améliorant les outils d'échanges/des plateformes entre apporteurs et acheteurs qui existent mais ne fonctionnent pas de manière optimale.
- Mettre en cohérence les volumes de production et les outils de valorisation sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

- Compétitivité des exploitations :

Les participants ont souligné l'importance de la rémunération par le prix, pour s'affranchir de la dépendance de financements extérieurs mais constatent la difficulté du consommateur à payer le juste prix.

Pistes de travail évoquées :

- Conduire une réflexion sur chaque filière sur ses leviers de compétitivité.
- Revenir à une approche des marchés par segment pour conserver de l'entrée de gamme, cœur de gamme... mais en gardant en tête que la segmentation vers le « haut de gamme » pose la limite du prix, premier critère de choix par le consommateur au moment de l'acte d'achat par le consommateur.
- Travailler à la complémentarité entre les ex-régions du Grand Est dans le but d'améliorer la résilience entre les exploitations de grandes cultures et celles d'élevage.

Enfin d'autres freins au développement de l'élevage de ruminants ont été mis en avant tels que la prédation par le loup, la nécessité de disposer de ressources en eau, les sujets environnementaux.

Et pour mémoire, à l'instar des autres ateliers, le sujet des contraintes réglementaire a aussi été souligné.

63. Projets identifiés et annexes

Voir projets décrits dans le tableau joint.

7. Synthèse du groupe Fruits & Légumes

71. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

Les acteurs des filières du Grand Est s'accordent sur la nécessité d'enclencher une dynamique de relocalisation des productions de Fruits et légumes en France.

Ils soulignent néanmoins que cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'un accompagnement politique fort (via par exemple par une commande publique exemplaire), et d'une juste rémunération des producteurs.

La compétitivité des filières régionales passe par leur modernisation et leur (re)structuration, pour faire face à de l'offre archi-compétitive des grandes zones de productions en Europe.

Pour rappel, la filière n'étant pas accompagnée par la PAC, la réussite passera par le ciblage qualitatif et le développement de produits sur un segment de moyenne gamme (abandonner l'entrée de gamme).

Ce positionnement partagé et collectif permettra de travailler sur la "professionnalisation" d'une offre locale répondant à des critères de qualité, quantité, régularité, saisonnalité), ainsi qu'une transformation (re)développée en Grand Est (sur la 4ème gamme, le surgelé, la conserve...), complémentaire du marché du frais (à l'image des réussites de la choucroute ou de la mirabelle).

Objectifs de production : 20 ha poires, doublement de la surface de production en tomates cerise (Alsace), production de 1 000 tonnes de noix d'ici 5 ans.

72. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Des atouts :

Des fruits et légumes sous signe qualité :

- 1 IGP fruit : mirabelles de Lorraine ;
- 1 IGP légume : choucroute d'Alsace ;
- 1 LR légume : choucroute.

Le Grand Est est leader pour la production de choux à choucroute, céleri, mirabelles, cerises, quetsches.

Des marques et valorisation :

- Marques fortes existantes : *Fruits et Légumes d'Alsace, Savourez l'Alsace* ;
- Filière mirabelle bien organisée et structurée ;
- Tomate cerise en Alsace : « pépite d'Alsace » ;

Depuis 2017 ,le Conseil régional a arrêté avec les principaux opérateurs, un contrat de filière, intitulé « développement des surfaces fruitières en Grand Est ».

Des filières encore peu présentes offrant de véritables opportunités de développement sur le territoire.

Appui technique : il existe 3 stations expérimentales en Grand Est + plateformes d'essai dans les centres de formation

Des faiblesses :

- Structure économique :
 - Atomisation de l'offre
 - Peu d'organisation économique (sauf mirabelle)
 - Filière légumière peu considérée au sein de l'agriculture régionale
- R&D et formation de démographie :
 - Pas de centre de formation spécialisé en arboriculture en Grand Est
 - Sous l'intitulé "horticulture", toutes les filières sont mélangées
 - Absence totale de formation en France pour le métier de chef de culture
 - Formations peu attractives (effet miroir du manque d'attractivité de la filière)
 - Vieillesse à la fois des producteurs et des salariés agricoles

Des freins :

- L'adaptation au changement climatique :
 - Accès à l'eau (eau = assurance récolte)
 - Protection contre les aléas (gel, grêle)
- La compétitivité des exploitations :
 - Vente fréquente sous le coût de production
 - Agressivité concurrentielle entre GMS, marché tiré vers le bas
 - Sous-investissement chronique (notamment serres) par manque de moyens
 - Distorsion de concurrence avec l'UE (normes FR vs normes européennes)
- Consommateur et valorisation :
 - "Celui qui fait le prix, c'est le consommateur"
 - Perte de repère des consommateurs sur les F&L
 - 30 % de la population avec peu de moyens : consommation reportée sur l'import
 - Manque d'information sur les différences qualitatives des produits
 - Identification des produits locaux en rayon difficile
- Structuration et débouchés :
 - Difficulté d'accès des petits producteurs aux circuits de distribution
 - Logistique = frein majeur
 - Rôle clé des grossistes (régularité d'approvisionnement, écoulement annuel)
 - Augmentation de la part de F&L transformés à enjeux fort
 - Restauration collective comme débouché à développer
- Foncier et installation :
 - Concurrence avec les agrandissements d'autres cultures
 - Concurrence avec la production d'énergie

- Renouvellement des générations / attractivité du métier
- Main-d'œuvre :
 - Emplois saisonniers : difficile à trouver et à rémunérer
 - Le contrat saisonnier n'existe pas légalement (seulement CDD/CDI)
 - Problématiques de mobilité pour accéder aux exploitations
- Formation et R&D :
 - Risque de fermeture des formations < 10 élèves (MASA) — formations horticoles particulièrement exposées
 - Nécessité d'un référentiel construit entre ministère et profession
 - Loi d'orientation agricole : adapter les formations aux besoins locaux de la profession

Les leviers identifiés :

- Structurer des outils collectifs (mutualisation production, transformation, appels d'offre)
- Mettre en avant des marques locales (test magasin *Fruits et Légumes d'Alsace*)
- Conduire une réflexion sur les types d'exploitations à accompagner
- Tester le maraîchage en atelier complémentaire dans les systèmes polyculture-élevage (valeur ajoutée vs agrandissement)
- Massifier la production
- Etablir des partenariats avec des industries régionales de transformation (maîtrise des prix transformés ↔ maîtrise prix frais)
- Mettre les GMS autour de la table
- Adopter un cadre législatif européen homogène (EGAlim, standards européens)
- Créer un contrat de travail saisonnier inscrit dans le code rural
- Maintenir les droits RSA sur contrats saisonniers (ex. Vega fruit et expé dans le 54)
- Trouver des solutions à la pénibilité du travail
- Intégrer les centres de formation dans la réflexion filière
- Accompagner les producteurs sur les technologies de conservation (étalement des marchés, sécurisation des volumes)
- Expérimentation : faire des essais sur des opportunités émergentes
- Développer et optimiser les outils de transformation (valorisation des écarts de tri, contractualisation)
- Rapprocher les centres techniques pour plus de transversalité : rapprochement CTIFL / institut du vin (ex des viticulteurs du sud-ouest réfléchissant à l'arboriculture)
- Cartographier les sols pour révéler les potentialités (sortir du fatalisme des bassins)

73. Projets identifiés

Voir projets décrits dans le tableau joint

8. Synthèse du groupe Viticulture et Cidriculture

81. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux :

Parmi les enjeux fixés dans le cadre des groupes de travail nationaux, les vignobles du Grand Est priorisent **l'adaptation de l'offre à la demande et la préservation du potentiel de production** (dépérissement, adaptation au changement climatique, lutte contre la flavescence dorée, adaptation aux contraintes phytosanitaires), **l'innovation variétale, l'innovation produit** (vin sans alcool ou faiblement alcoolisé, nouvelles valorisations...), **le renouvellement des générations, la relance de la consommation** via la promotion, **l'œnotourisme, les actions collectives à l'export...** et comptent sur une stabilité normative et commerciale.

82. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Les principaux enjeux/pistes d'actions :

- **Œnotourisme :**

Utiliser ce levier pour développer une image positive des vins de la région et en faire la promotion.

- Faciliter le commerce transfrontalier (problématique des droits d'accises pour l'expédition des vins). Il faut une simplification du système de perception des droits d'accise pour les expéditions transfrontalières vers les particuliers, à fixer à hauteur d'un certain contingent.
- Le projet de cité des vins d'Alsace : 24 M€ : lieu patrimonial, des lieux séminaires est cité comme vecteur de promotion du vin d'Alsace. Pour le champagne : soutenir la mission UNESCO dans ces actions.
- Bienvenue à la ferme : les Champenois réfléchissent à une déclinaison « bienvenue au domaine », tout en promouvant la mobilité douce mais celle-ci (vélos, bus électrique) n'est pas simple du fait de l'isolement des villages. Une proposition d'offre est faite, comprenant la location de vélos électriques directement proposé par le domaine viticole.

- **Agilité dans les modifications de cahier des charges des AOP/IGP :**

Les délais d'instruction des cahiers des charges par l'INAO notamment, sont trop longs par rapport à la nécessité d'accélérer les évolutions des cahiers des charges pour s'adapter au changement climatique et aux marchés. Il peut en être de même au niveau des organes de gouvernance internes aux AOP/IGP. Les instances de décision sont trop nombreuses (ODG, CRINAO, INAO, Ministère...) : il convient de simplifier les circuits des procédures.

- **Marchés locaux :**

Développer un travail de terrain avec les acteurs (restaurateurs /hôtels) pour promouvoir les vins de la région auprès des prescripteurs locaux et développer la consommation locale.

- **Échanges entre les vignobles du Grand Est :**

Faciliter les rencontres entre représentants des vignobles pour échanger sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences entre les vignobles du Grand Est. Le COPIL du contrat de filière

Viticulture du Grand Est 2024-2027 permet déjà des échanges. Il est proposé de remobiliser la commission Viticulture au sein de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est.

- **Expérimentation :**

Accélérer le processus pour mettre en production des cépages résistants au changement climatique et nécessitant moins de traitements. Ces cépages sont en test à INRAE, il faudrait une production rapide des résultats des tests.

- **Foncier :**

- Nord Lorraine, difficulté pour trouver des parcelles et du foncier pour construire des bâtiments en raison de la proximité du Luxembourg et de la forte urbanisation.
- Alsace : éclatement fort du parcellaire alsacien : améliorer la restructuration du foncier.
- Champagne : réorganiser le foncier, redessiner la zone d'AOP. Enjeu de la transmission en Champagne compte tenu du coût du foncier : en plus des nouveaux acquis, (exonérations sur transmission, bail à métayage), faire des audits préalables, travailler avec les cabinets notariaux.

- **Évolutions sociétales :**

- Proposer des vins identitaires plus simples : il faut proposer des vins plus homogènes à tous et notamment aux jeunes et pas qu'aux spécialistes. Les jeunes préfèrent les boissons sucrées, c'est une question de goût à prendre en compte.
- Contenants : la bouteille de 75 cl est trop grande et pas adaptée à la restauration hors domicile. La vraie demi-bouteille de 50 cl semble plus adaptée mais on ne peut aller facilement vers ce format. Les petits formats se conservent moins bien que les gros volumes.

83. Projets identifiés

Un seul projet d'ampleur identifié au niveau régional a été évoqué au cours de l'atelier, **le projet de Cité des vins d'Alsace**, porté par le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace, la profession et les acteurs du territoire à travers une SCIC à Kientzheim en centre Alsace. Il s'agit d'un outil de promotion des vins et du territoire de la route des vins d'Alsace (œnotourisme) qui permettra au visiteur de s'immerger dans l'univers du vignoble et notamment mettre en avant les aspects culturel, patrimonial et paysager.

Le projet à 24 M€ permet de revaloriser le château de Kientzheim en lui adjoignant un bâtiment neuf.

Toutefois, pour information, post atelier, ce projet connaît pour l'instant, un coup d'arrêt lié à un refus d'adhésion de la nouvelle municipalité de Kaysersberg-vignoble à ce projet, pourtant bien avancé, jusqu'alors.

9. Synthèse du groupe Productions Végétales Spécialisées

91. Situation des filières

Les quatre filières abordées relèvent des productions végétales spécialisées, avec des réalités très différentes en termes de volumes, d'organisation économique, de débouchés, de niveau de structuration et de visibilité auprès du grand public.

Plusieurs enjeux transversaux se dégagent néanmoins : structuration collective, sécurisation des marchés, investissement, adaptation climatique, disponibilité de solutions techniques, emploi, formation et renouvellement des actifs.

92. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

La trajectoire proposée ne peut pas être uniquement quantitative. Pour les productions végétales spécialisées, l'augmentation des volumes n'a de sens que si elle s'accompagne d'une sécurisation des débouchés, d'une meilleure structuration collective, d'une capacité d'investissement, d'une réponse aux impasses techniques et d'une montée en compétences des actifs.

L'objectif à dix ans est donc de consolider des filières régionales capables de contribuer à la souveraineté alimentaire et végétale, sans fragiliser les producteurs par des investissements insuffisamment sécurisés.

Filière	Trajectoire proposée à 10 ans
Horticulture / floriculture / pépinière	Consolider la filière régionale , mieux valoriser l'origine locale, développer les contrats de culture, soutenir la relocalisation de certaines productions et renforcer le rôle de la filière dans la végétalisation et l'adaptation des territoires au changement climatique
Apiculture	Développer la production régionale de miel en cohérence avec les ressources mellifères disponibles , renforcer la valorisation de l'origine, sécuriser l'état sanitaire des cheptels et faire reconnaître l'apiculture comme filière transversale au service de la pollinisation, de la biodiversité et des autres productions végétales
PPAM	Ne pas fixer immédiatement une cible quantitative non objectivée. La priorité à dix ans est de rendre la filière lisible : recenser les producteurs, surfaces, débouchés et opérateurs, puis structurer progressivement les segments disposant d'un potentiel économique et territorial
Houblon	Contribuer à l'objectif national de montée en puissance, mais sous condition d'une contractualisation solide avec les brasseurs, d'engagements plus longs, d'une valorisation claire de l'origine Grand Est / Alsace et d'un soutien aux investissements et à la recherche variétale. Projet de doublement des surfaces en place : 500 à 1 000 ha.

Objectifs de production : doublement surfaces de houblon (passage à 1 000 ha).

93. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Les déterminants identifiés sont largement communs aux quatre filières, même si leur intensité varie selon le niveau de structuration et les réalités économiques propres à chacune.

- Structuration et animation des filières :

Identifier les acteurs, clarifier les interlocuteurs, consolider les contrats de filière existants et structurer les filières encore peu organisées, en particulier les PPAM.

- Sécurisation des débouchés et contractualisation :

Donner de la visibilité aux producteurs par des contrats adaptés aux temporalités longues des productions spécialisées, notamment en pépinière et en houblon.

- Investissement et outils collectifs :

Soutenir les investissements lourds ou spécialisés : serres, irrigation économe, outils de récolte, séchage, conditionnement, transformation, laboratoires et équipements de mise en marché.

- Emploi, formation et attractivité :

Renforcer les formations aux gestes professionnels, développer l'AFEST (Action de formation en situation de travail), travailler la fidélisation des salariés, les chefs de culture, la marque employeur et l'accompagnement des salariés susceptibles de devenir repreneurs.

- Recherche, expérimentation et références :

Produire des références technico-économiques, soutenir la recherche variétale, les alternatives phytosanitaires, les solutions d'adaptation climatique, la gestion sanitaire et les ressources mellifères.

- Réglementation et impasses techniques :

Travailler les homologations, les autorisations de mise sur le marché, la reconnaissance mutuelle européenne, l'harmonisation des règles et la simplification des cadres inadaptés aux petites filières.

- Valorisation de l'origine et communication :

Mieux faire connaître les productions régionales, les labels, les signes de qualité et les démarches environnementales ; renforcer la préférence pour l'origine Grand Est lorsque cela est pertinent.

- Approche inter-filières :

Relier les filières entre elles autour de l'eau, de la biodiversité, des ressources mellifères, des débouchés locaux, de l'adaptation climatique, de la recherche et des politiques alimentaire

Des enjeux spécifiques :

Horticulture / floriculture / pépinière :

- Filière structurée autour du contrat de filière Horticulture – Pépinière Grand Est 2024-2027, avec des acteurs comme Planète Légumes, Fleurs et Plantes, VERDIR, Lorr'Up et les établissements de formation horticole ;
- Métiers insuffisamment reconnus, difficultés à recruter et à fidéliser des salariés formés aux gestes professionnels ;
- Besoins de formation continue et d'AFEST pour répondre à des compétences très spécifiques, parfois non couvertes localement ;
- Enjeux économiques liés aux temporalités longues de production, notamment en pépinière, et à la nécessité de sécuriser les débouchés par des contrats de culture ;
- Enjeux environnementaux autour de l'économie d'eau, de la gestion climatique sous serre, du « zéro phyto », de l'innovation et de la végétalisation des villes.

Apiculture :

- Filière régionale importante, structurée par un contrat de filière apicole Grand Est 2024-2027 associant notamment l'ADAGE, le GDS Grand Est, la FRAGE et la Région Grand Est ;
- Paradoxe économique entre une demande nationale couverte en partie par des importations et des stocks parfois difficiles à écouler pour certains producteurs ;
- Enjeu déterminant de lutte contre la fraude, de transparence, d'analyses de laboratoire et de valorisation de l'origine française et régionale ;
- Forte dépendance aux ressources mellifères, à la diversité végétale, aux pratiques des autres filières, aux semenciers, aux grandes cultures, aux forestiers et à la recherche ;
- Enjeux sanitaires majeurs autour du varroa, du risque Tropilaelaps et du frelon asiatique, qui dépasse le

seul champ apicole.

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) :

- Filière à potentiel mais encore peu lisible en Grand Est, sans contrat de filière spécifique et sans représentant direct de la production lors de l'atelier ;
- Très grande diversité de productions et de marchés : plantes aromatiques, médicinales, à parfum, cueillies ou cultivées, productions de niche, bio, pavot pharmaceutique, cosmétique, compléments alimentaires, alimentation ;
- Données régionales encore insuffisantes sur les surfaces, producteurs, débouchés, opérateurs de transformation, besoins techniques et marchés ;
- Impasse technique ou réglementaire possible pour certaines productions, notamment sur les homologations, les autorisations de mise sur le marché et la reconnaissance mutuelle européenne ;
- Nécessité de raisonner à une échelle parfois interrégionale ou nationale pour identifier les opérateurs et structurer une dynamique viable.

Houblon :

- Filière structurante pour le Grand Est et plus particulièrement pour l'Alsace, avec un contrat de filière houblon et brassicole Grand Est 2022-2027 ;
- Objectif national évoqué : doubler les surfaces de houblon pour atteindre environ 1 500 hectares en 2035 et couvrir 50 % de la demande nationale, contre environ 25 % aujourd'hui ;
- Forte contrainte d'investissement : environ 1 M€ pour 20 hectares de houblonnière, auxquels s'ajoutent récolte, séchage, conditionnement, énergie et main-d'œuvre ;
- Concurrence allemande importante et sentiment d'un différentiel réglementaire ou phytosanitaire défavorable aux producteurs français ;
- Paradoxe entre l'ambition de souveraineté et l'existence de stocks difficiles à écouler, faute d'engagements suffisants des brasseurs vers l'origine locale.

94. Projets identifiés

Au-delà d'objectifs spécifiques de production, les filières considérées ont présenté des pistes d'actions, représentant des leviers pour mieux se structurer et être plus performantes :

Projet / piste	Filière	Contenu opérationnel	Acteurs à mobiliser	Origine / portage à préciser
État des lieux régional des PPAM	PPAM	Réaliser un recensement des producteurs, surfaces, marchés, opérateurs, besoins techniques, débouchés et projets émergents	Planète Légumes, Fleurs et Plantes ; Bio Grand Est ; ITEIPMAI ; Chambres d'agriculture ; collectivités ; producteurs à identifier	Proposition issue des échanges collectifs ; absence de représentant direct de la production à compléter
Contrats de culture et débouchés publics/territoriaux	Horticulture / pépinière	Tester ou renforcer des contrats de culture avec collectivités, bailleurs sociaux et opérateurs publics pour sécuriser les productions longues et la végétalisation locale	Planète Légumes, Fleurs et Plantes ; VERDIR ; collectivités ; bailleurs ; établissements de formation	Proposition exprimée lors des échanges sur la temporalité longue des productions
AFEST (Action de formation en situation de travail) et formation aux gestes professionnels	Horticulture, et plus largement productions spécialisées	Développer des actions de formation en situation de travail pour former aux gestes techniques, fidéliser les salariés et sécuriser les compétences clés	École d'horticulture de Roville-aux-Chênes ; organismes de formation (OF) ; OCAPIAT ; entreprises	Réponse aux difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation

Plan ressources mellifères	Apiculture / inter-filières végétales	Construire une action avec grandes cultures, semenciers, arboriculture, forêt, collectivités et recherche pour préserver et développer les ressources mellifères utiles aux abeilles	ADAGE ; FRAGE ; GDS Grand Est ; semenciers ; céréaliers ; forestiers ; instituts techniques ; INRAE ; Chambres d'agriculture	Proposition fortement portée dans les échanges apicoles, notamment par l'ADAGE
Lutte contre la fraude sur le miel	Apiculture	Renforcer les capacités d'analyse, la transparence, l'information du consommateur et la valorisation des miels français et régionaux	ADAGE ; laboratoires ; DRAAF ; DGCCRF ; organisations apicoles ; distributeurs	Besoin exprimé comme condition de protection des producteurs et de confiance du consommateur
Gestion sanitaire élargie varroa, Tropilaelaps, frelon asiatique	Apiculture / biodiversité / arboriculture / viticulture	Construire une approche élargie du risque sanitaire, avec des responsabilités et financements qui ne reposent pas uniquement sur les apiculteurs	ADAGE GDS Grand Est FRAGE DRAAF collectivités filières arboricoles et viticoles acteurs biodiversité	Le frelon asiatique a été présenté comme un enjeu sociétal et inter-filières
Contractualisation longue du houblon	Houblon	Mettre en place des engagements plus longs avec les brasseurs et metteurs en marché, adaptés à la durée d'amortissement d'une houblonnière	Producteurs de houblon présents ; APHA ; Comptoir Agricole de Hochfelden ; Brasseurs d'Alsace ; Union des Brasseurs du Grand Est	Proposition liée aux investissements lourds et aux délais d'entrée en production
Valorisation de l'origine Grand Est / Alsace pour le houblon	Houblon	Étudier une IGP, une marque régionale ou une démarche équivalente et encourager l'affichage de l'origine locale dans les produits brassicoles	Producteurs de houblon APHA Brasseurs Région Grand Est DRAAF	Piste évoquée pour créer de la valeur et stimuler l'achat de houblon local
Travail sur les impasses phytosanitaires et réglementaires	Houblon, PPAM, horticulture	Identifier les impasses, mobiliser recherche et instituts techniques, travailler la reconnaissance mutuelle européenne et les solutions alternatives	DRAAF Instituts techniques ITEIPMAI APHA Planète Légumes, Fleurs et Plantes producteurs Chambres d'agriculture	Proposition transversale à plusieurs petites filières
Communication métiers et productions spécialisées	Toutes filières	Mieux faire connaître les métiers, les productions, les labels, les signes de qualité, les besoins de main-d'œuvre et les perspectives d'installation	Établissements de formation ANEFA OCAPIAT Chambres d'agriculture Région Grand Est Filières Producteurs ambassadeurs.	Sujet transversal fortement ressorti, notamment en horticulture et dans les échanges sur le renouvellement

10. Synthèse du groupe Pêche - Aquaculture

101. Trajectoire retenue à 10 ans par rapport aux objectifs nationaux

Les participants considèrent que la demande de marché est bien présente. Un participant indique notamment qu'il pourrait multiplier par trois sa production de truites afin de répondre à la demande. Plusieurs piscicultures existantes dans le Grand Est pourraient également être remises en production.

Objectifs de production : augmentation de la production de 400 tonnes/an de truites et 200 tonnes/an de perches avec transformation en partie (filets).

102. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

Des atouts :

- Très important maillage d'étang dans la région : 9 000 hectares ;
- Il existe un label « Poissons Grand Est » ;
- Bonne qualité sanitaire : la région est indemne de NHV et autres maladies ;
- Valeur nutritionnelle des poissons ;
- Les professionnels rappellent également l'intérêt nutritionnel élevé du poisson, avec un indice de conversion particulièrement performant.

Des freins :

- Enjeux liés à la qualité de l'eau et aux interactions avec l'agriculture :

Des difficultés structurelles :

- Le fonctionnement de la Moselle en système de barrages ;
 - L'importance déterminante de la qualité de l'eau ;
 - Les conséquences des activités agricoles sur les milieux aquatiques ;
 - Un lien fort est ainsi relevé entre pratiques agricoles et performance piscicole.
- Deux enjeux environnementaux :
 - La disparition progressive des prairies a un impact sur la qualité de l'eau ;
 - L'emploi des pesticides dans les cultures a aussi un impact sur la qualité de l'eau et sur les poissons.

Évolutions administratives et réglementaires :

- Multiplication des contraintes réglementaires
- Montée en puissance du rôle de l'OFB et du ministère de la Transition écologique ;
- La production intensive de salmonidés est considérée comme techniquement extensible, mais les seuils d'autorisation ICPE constituent un frein majeur :
- Seuil français fixé à 20 tonnes ;
 - Seuil espagnol fixé à 500 tonnes.

- Les autorisations administratives restent valables deux ans après la cessation d'activité, mais uniquement pour les piscicultures avec alimentation.

- Gestion de l'eau

La loi sur l'eau de 1992 a renforcé les obligations de maintien des débits :

- Passage du débit minimal d'étiage de 1/40e à 1/10e du module ;
- Limitation des écarts de nitrates entre eau entrante et sortante à 0,5 mg/l ;
- Pression foncière.

Des ventes d'étangs au Conservatoire des espaces naturels (CEN) sont signalées, entraînant l'arrêt d'activités piscicoles ou la mise en place de cahiers des charges limitant fortement la production.

- Faune prédatrice

La protection du cormoran est identifiée comme une contrainte importante pour les exploitations. Selon les professionnels, sur une production de 120 tonnes, il est fréquent que seulement 50 tonnes soient effectivement commercialisées du fait de la prédation.

- Changement climatique

Les professionnels relèvent :

- Une baisse des niveaux d'eau ;
- Une hausse des températures estivales ;
- Des épisodes de mortalité des poissons lors des fortes chaleurs.

Les leviers/propositions :

- Remise en activité des anciennes installations

Les participants proposent de faciliter la remise en activité des anciennes piscicultures.

Concernant l'accès au foncier (reprises par le CEN via la SAFER, teneur du cahier des charges imposés par le CEN), il est proposé de travailler avec la SAFER afin de définir des cahiers des charges compatibles avec une activité économiquement viable.

- Prédation

Les participants demandent un renforcement de la régulation des populations de cormorans.

- Transmission des exploitations

Le renouvellement des générations agricoles (RGA) constitue un enjeu important afin d'encourager les reprises de piscicultures lors des départs à la retraite

- Réglementation :

- Intégrer pleinement la pisciculture dans les réflexions relatives aux SAGE et SDAGE ;
- Faire évoluer la posture administrative vers davantage d'accompagnement et de conseil ;
- Relever le seuil admissible de nitrates en sortie d'exploitation (+5 mg/l) ;
- Privilégier une obligation de résultat concernant la qualité des eaux rejetées plutôt qu'une obligation de moyens.
- Relever le seuil d'autorisation ICPE à 200 tonnes

103. Projets identifiés

Voir projets décrits dans le tableau joint.